

**Jean-Christophe CARREL**  
*Expert - Comptable*  
*Commissaire aux comptes*  
*MSTCF IAE de Dijon*

**Christophe GABET**  
*Expert - Comptable*  
*Commissaire aux comptes*  
*MSTCF – Université*  
*Jean Monnet*

## **ASSOCIATION REGIE NOUVELLE – HH**

9, rue Mathieu Varille

69007 LYON

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

---

Exercice clos le 31 décembre 2025

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

Aux membres,

### I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Régie Nouvelle - HH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels :

- La note « Information au titre des méthodes comptables » qui précise que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable telle que prévue par le règlement 2022-06 de l'ANC. Les principaux impacts sont présentés dans le paragraphe « note générale sur le compte de résultat ».

#### IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

#### **Changement de méthode – 1er exercice d'application du nouveau règlement ANC 2022-06**

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable appliquée en 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- o La correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite ;
- o Que l'annexe aux comptes annuels fournît une information appropriée et explicite sur les impacts consécutifs quant à la présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la situation financière et morale de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 5 mai 2026.

## VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes,

**Pour Groupe ACTICONSEIL**

Christophe GABET

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

POSTES	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, lic, logiciels, droits et valeurs similaires	34 450	32 575	1 875	7 131
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles	101 883	101 883		
Immobilisations corporelles en cours				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Autres immobilisations financières	550		550	550
<b>Total I</b>	<b>136 883</b>	<b>134 458</b>	<b>2 425</b>	<b>7 681</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES</b>				
<b>CREANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	15 385		15 385	10 424
Autres créances	95 720		95 720	512 901
Charges constatées d'avance				22 428
<b>TRESORERIE</b>				
Disponibilités	3 533 821		3 533 821	1 277 258
<b>Total II</b>	<b>3 644 926</b>		<b>3 644 926</b>	<b>1 823 011</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 781 809</b>	<b>134 458</b>	<b>3 647 351</b>	<b>1 830 692</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à moins d'un an			111 105	523 326

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : contact@acticonseil.com  
Siret : 478 512 510 00031

**BILAN PASSIF**

POSTES	31-déc 2025	31-déc 2024
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 524	2 524
<i>dont fonds propres statutaires</i>		
<i>dont fonds propres complémentaires</i>	2 524	2 524
Fonds propres avec droit de reprise	94 640	94 640
<i>dont fonds propres statutaires</i>		
<i>dont fonds propres complémentaires</i>	94 640	94 640
Réserves	21 000	15 000
<i>Reserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	21 000	15 000
<i>Autres Réserves</i>		
Report à nouveau	805 159	713 338
Excédent ou déficit de l'exercice	144 916	102 822
<b>Situation nette</b>	<b>1 068 239</b>	<b>928 323</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>1 068 239</b>	<b>928 323</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
<b>Total III</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	18 817	36 825
Provisions pour charges		
<b>Total II</b>	<b>18 817</b>	<b>36 825</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (1)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	15 764	12 831
Dettes fiscales et sociales (1)	192 445	164 502
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)		
Autres dettes (1)	2 352 086	688 211
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total IV</b>	<b>2 560 294</b>	<b>865 544</b>
Ecarts de conversion passif	<b>Total V</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 647 351</b>	<b>1 830 692</b>
<b>CONTROL PASSIF = ACTIF</b>		
(1) dont à plus d'un an		
<i>dont à moins d'un an</i>	2 560 294	865 544
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031

## COMPTES DE RESULTAT

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		200
Ventes de biens et services		
Honoraires	1 381 143	1 303 538
Produits de tiers financeurs		
Concours Publics, Subventions d'exploitation	4 000	6 500
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liés à la générosité du public		
Contributions financières	26 209	1 450
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	18 008	164 915
Autres produits	351 193	417 846
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>1 780 554</b>	<b>1 894 448</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	382 915	429 939
Impôts, taxes et versements assimilés	74 277	84 414
Salaires et traitements	839 265	891 549
Charges sociales	351 864	378 942
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 256	5 440
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	2 941	4 803
<b>CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>1 656 518</b>	<b>1 795 087</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION I - II</b>	<b>124 036</b>	<b>99 360</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	20 880	3 462
Produits des immobilisations financières cédées		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>20 880</b>	<b>3 462</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Intérêts et charges assimilés		
<b>CHARGES FINANCIERES IV</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER III-IV</b>	<b>20 880</b>	<b>3 462</b>
<b>RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>144 916</b>	<b>102 822</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		

## COMPTÉ DE RESULTAT

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
IMPOT SUR LES SOCIETES		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 801 434	1 897 909
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 656 518	1 795 087
EXCEDENT OU DEFICIT	144 916	102 822
	144 916	102 822
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat	54 705	46 091
TOTAL	54 705	46 091
<b>Charges</b>		
Bénévolat	54 705	46 091
TOTAL	54 705	46 091

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025**

Annexes au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 3 647 351€ et au compte de résultat, présenté sous forme de liste dégageant un résultat positif de 144 916€. L'exercice de 12 mois concerné couvre la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du code de commerce (art L123-12 à L123-18) et des règlements du comité de la réglementation comptable (CRC).

Il est fait application du règlement comptable ANC 2022-06 applicable aux comptes annuels 2025 ainsi que du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

**1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice**

## ➤ Informations générales :

- Description de l'objet social : Régie Nouvelle est une Association à Vocation Sociale créée en 1986 par Habitat et Humanisme Rhône, représenté par Bernard DEVERT, et un collectif d'associations Lyonnaises. L'association favorise l'insertion et la promotion par le logement des personnes et des familles défavorisées au sens de la loi du 31 mai 1990 - loi Besson -et plus généralement de toutes celles éprouvant des difficultés à accéder à un logement. A cet effet, elle exerce les activités d'intermédiation locative de gestion locative adaptée et plus généralement toute activité immobilière favorisant l'activité d'insertion par le logement. Pour remplir sa mission et se conformer aux dispositions de la loi du 2 janvier 1970 et du décret du 20 juillet 1972, l'association se constitue en « Agence Immobilière à Vocation Sociale ». Elle se dote des moyens nécessaires à son activité : garantie financière, assurance responsabilité civile et professionnelle et carte professionnelle délivrée par la CCI de Lyon.

## ➤ Faits significatifs 2025 :

- 157 nouveaux logements en gestion,  
Dont une pension de famille de 21 logements sis rue Servient à Lyon 3ème  
Dont une Résidence sociale de 53 logements Clos Vallès à Villeurbanne
- Mobilisation de 143 nouveaux logements  
109 logements confiés par la Foncière Habitat et Humanisme dont une pension de famille de 30 logements à Irigny et une autre de 28 logements à Lyon 5, 34 logements confiés par des propriétaires solidaires.

**GROUPE ACTICONSEIL**

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
*Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes*  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031

## 2. Information au titre des méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices), et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif mis à jour par le nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Il est également fait application du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principaux changements induits par le nouveau référentiel sont les suivants :

- La révision de la notion de résultat exceptionnel, qui est désormais exclusivement limitée aux événements majeurs et inhabituels :
- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ainsi que les produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en exploitation ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat ainsi que le solde des financements lié à la taxe d'apprentissage sont comptabilisés en exploitation et plus précisément sur la ligne « concours publics et subventions d'exploitation ».
- La disparition de la technique des transferts de charges qui sont dorénavant comptabilisés soit au crédit du compte de charge soit en autres produits en fonction de leur nature. »

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes d'évaluation sont décrites ci-après :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :
  - Agencements et aménagements des constructions amortis sur 2 à 20 ans
  - Matériel informatique et de bureau amorti sur 3 à 5 ans
  - Mobilier amorti sur 2 à 5 ans
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Les provisions pour risque concernent les litiges.
- La trésorerie apparaissant à l'actif du bilan, postes valeurs mobilières et disponibilités pour 3 533 821€ est comptabilisée selon les règles du plan comptable. Elle intègre la part liée aux mandats de gestion ; des comptes bancaires spécifiques ouverts au nom de l'association représentent 2 645 419€. La trésorerie affectée au fonctionnement de l'association s'élève à 888 402€.

### 3. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat et au bilan

#### ➤ IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeurs début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions Apports, Création, virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Autres immobilisations incorporelles	34 450		
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>34 450</b>	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations générales, agencements et divers	79 830		
Matériel de bureau, informatique	8 495		
Mobilier	13 557		
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>101 882</b>	-	-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Autres titres immobilisés	550		
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>	<b>550</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>136 882</b>	-	-

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Autres immobilisations incorporelles			34 450
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>			<b>34 450</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations générales, agencements et divers			79 830
Matériel de bureau, informatique			8 495
Mobilier			13 557
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>			<b>101 882</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Autres titres immobilisés			550
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>			<b>550</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>136 882</b>

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04.37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
 Siret : 478 512 510 00031

➤ **AMORTISSEMENTS**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Autres immobilisations incorporelles	27 319	5 256		32 575
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>27 319</b>	<b>5 256</b>		<b>32 575</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations générales, agencements et divers	79 830	-	-	79 830
Matériel de bureau, informatique	8 495	-	-	8 495
Mobilier	13 557			13 557
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>101 883</b>			<b>101 883</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>129 202</b>	<b>5 256</b>		<b>134 458</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Autres immobilisations incorporelles	5 256		
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de bureau, informatique	-		
Mobilier			
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 256</b>		

➤ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montants fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	36 825		18 008	18 817
<b>PROV POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>36 825</b>		<b>18 008</b>	<b>18 817</b>
Provisions sur comptes clients		-		-
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 825</b>		<b>18 008</b>	<b>18 817</b>

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
*Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes*  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04.37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

## ➤ ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES				
ETATS DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans

<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>				
Autres immobilisations financières	550		550	
<b>TOTAL de l'actif immobilisé</b>	<b>550</b>		<b>550</b>	

<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
Autres créances clients	15 385	15 385		
Personnel et comptes rattachés	600	600		
Etat - Divers				
Débiteurs divers	95 120	95 120		
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL de l'actif circulant</b>	<b>111 105</b>	<b>111 105</b>		

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>111 655</b>	<b>111 105</b>	<b>550</b>	
----------------------	----------------	----------------	------------	--

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
-----------------	--------------	-----------------	---------------------------------	-----------------

Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 764	15 764		
Personnel et comptes rattachés	81 263	81 263		
Sécurité sociale et autres organismes	95 480	95 480		
Autres impôts, taxes et assimilés	15 702	15 702		
Groupe	40 238	40 238		
Propriétaires créditeurs	2 310 883	2 310 883		
Autres dettes	965	965		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 560 294</b>	<b>2 560 294</b>		

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A. R.L. au capital de 164 700 Euros  
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

## ➤ TABLEAU DES SOLDES MANDANTS

Opérations Mandants	Débit	Crédit	Soldes débiteurs cpte 467360	Soldes créditeurs cpte 467360
FONCIERE	16 533 312	17 262 894		729 582
FEDERATION	35 391	35 391		-
HHR	11 253 660	11 640 109		386 449
HH01	9 793	13 585		3 792
HH 38	25 319	29 443		4 124
HH 42	718 129	801 074		82 945
Propriétaires Solidaires	9 627 341	10 398 975		771 634
Autres comptes mandants				
<b>Total</b>	<b>38 202 945</b>	<b>40 181 472</b>	<b>-</b>	<b>1 978 527</b>

➤ **TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

	Capital	Réserves et report à	Quote-part du capital	Valeurs comptables des		Chiffre d'affaires	Résultats (bénéfice)	Dividendes encaissés
				Brutte	Nette			
SCI SOLIDARITES NOUVELLES	10 000	34 025	5%	500	500	114 074	34 630	-
SCI LA GRANDE FAMILLE	1 000	(97 501)	5%	50	50	272 326	14 433	-

➤ **CHARGES A PAYER**

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fiscales et sociales	119 226
Autres dettes	920
<b>TOTAL</b>	<b>120 146</b>

➤ **PRODUITS A RECEVOIR**

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances à recevoir	95 077
<b>TOTAL</b>	<b>95 077</b>

➤ **CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges constatées d'avance		
Produits constatés d'avance		-
<b>TOTAL</b>	-	-

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

➤ **TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 524				2 524
Fonds propres avec droit de reprise	94 640				94 640
Réserves	15 000	11 000		-5 000	21 000
Report à nouveau	713 338	91 822			805 159
Excédent ou déficit de l'exercice	102 822	-102 822	144 916		144 916
<b>TOTAUX</b>	<b>928 323</b>	<b>-</b>	<b>144 916</b>	<b>-5 000</b>	<b>1 068 239</b>

**4. AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**➤ **Rémunération des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles**

En application de l'article 20 de la loi n° 2000-568 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes versées aux

personnes ayant le plus de pouvoir de décision, cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul sur l'exercice 2025.

➤ **Honoraires annuels du commissaire aux comptes.**

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 10 800 € TTC et à 804 € TTC au titre des attestations pour l'exercice 2025.

➤ **Bénévolat**

L'Union Economique et Sociale regroupant Habitat et Humanisme Rhône et Régie Nouvelle -HH a bénéficié de 69 722 heures de bénévolat en 2025. Ce montant était de 82 341 heures en 2024. Les heures de bénévolat sont valorisées au taux horaire du SMIC (y compris les charges patronales).

➤ **Engagement de retraite**

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (*ou méthode du prorata des droits au terme*). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3.90 %

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- ✓ Cadre: 60%
- ✓ Non-cadre: 44%

Les âges de départ à la retraite retenus sont les suivants :

- ✓ Cadre : 65 ans
- ✓ Non cadre : 65 ans

Il est à noter que les départs à la retraite sont à l'initiative du salarié.

Au 31/12/2025, l'engagement est estimé à 25 796€ dont 13 988.40 € externalisé auprès d'un établissement financier.

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04.37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031

➤ **Effectif**

Sur 2025, l'effectif moyen annuel décompté en équivalent temps plein (ETP) est de 23 contre 26.27 en 2024. Cet effectif se compose de 8.6% d'hommes et 91.4% de femmes, dont 5.9% de cadres, 76.5% d'employés et 17.60% d'agents de maîtrise.

➤ **Informations sur les parties liées (HHR/RN)****COMPTE DE RESULTAT**

Libellé	2025
<b>Produits</b>	
Rétrocessions subventions	349 452
Ventes biens et services	211 847
Autres Produits	24 784
<b>TOTAUX</b>	<b>586 083</b>
<b>Charges</b>	
Autres achats et charges externes	(282 605)
Charges transfert d'activité	
<b>TOTAUX</b>	<b>(282 605)</b>
<b>RESULTAT NET DES FLUX PARTIES LIEES-HHR</b>	<b>303 478</b>

Les charges facturées aux parties liées sont présentées « net » de transfert de charges.

**POSTES DE BILAN****TABLEAU DES SOLDES DES PARTIES LIEES - HH EN €**

Libellé	2025
<b>Actif</b>	
Compte courant	
<b>TOTAUX</b>	<b>-</b>
<b>Passif</b>	
Compte courant	40 122
<b>TOTAUX</b>	<b>40 122</b>

**GROUPE ACTICONSEIL**  
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes  
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 email : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00031

➤ **Engagements reçus par l'association**

L'association détient des fonds pour le compte de tiers. Ces fonds sont assurés par la caisse de garantie Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) pour un montant plafond de 3 360 000€ du 01/01/2025 au 31/12/2025. La CEGC garantit de même les réalisations des transactions immobilières à hauteur de 110 000 €.

**GROUPE ACTICONSEIL**  
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros  
*Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes*  
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
email : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00031